

EN FRANCE, AVEC LE TRAFIC ILLÉGAL  
DE L'IVOIRE

## Fin des permis d'exportation

Interpellée courant janvier par trente-sept Ong environnementalistes françaises, américaines, africaines et asiatiques, Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie, a décidé de ne plus délivrer d'autorisations concernant l'exportation d'ivoire brut depuis notre pays. Ce faisant, le gouvernement suit l'exemple de l'Allemagne et du Royaume-Uni notamment. Il faut savoir que la France était jusqu'alors un élément non négligeable du commerce illégal de l'or blanc. Ainsi, en 2013, pas moins de 116 défenses d'éléphants d'Afrique y ont obtenu un permis d'exportation. Il s'agit là d'un volume record jamais atteint depuis 1990, année de la stricte réglementation sur le commerce de l'ivoire. Il semblerait que quantité de pointes seraient introduites clandestinement dans l'Hexagone via l'Afrique de l'Ouest. La ministre a elle-même admis qu'il y existait,



d'une part, des contrefaçons de certificats d'exportation, et d'autre part, des détournements de vrais documents pour pouvoir faire circuler la marchandise récente. En chiffres, cela se traduit par 398 certificats délivrés en 2014 pour des ventes à l'intérieur de l'Union européenne contre 332 en 2013

et 284 en 2012. Concernant les ventes hors UE, 315 certificats ont été établis contre 93 en 2013 et 54 en 2012. Rappelons que le commerce légal de l'or blanc est limité aux pièces datant d'avant 1947 considérées comme des antiquités ou à des pièces et morceaux bruts entrés dans l'UE avant 1990.